

PSC Prévoyance

Une nouvelle campagne d'adhésion en juin

Actuellement environ 50 % des agents ont fait le choix d'opter pour une option dans le cadre du contrat obligatoire en prévoyance du ministère, leur garantissant ainsi une couverture complémentaire en cas de congé de maladie ordinaire supérieur à 90 jours.

Une grande partie des agents n'est donc pas assurée contre ce risque et subit une forte perte de revenus (50% TIB et prime) en cas d'arrêt prolongé.

FO Finances est bien conscient que certains agents ont sciemment fait ce choix compte tenu du coût mais pour d'autres il y a clairement eu un problème de communication et de manque

d'information. C'est pourquoi nous saluons cette nouvelle campagne d'adhésion qui permettra de compléter la couverture du CMO.

Quelques précisions : cette campagne de souscription se déroulera entre le 1^{er} et le 30 juin 2026. Elle concerne les agents affiliés au contrat socle, qui recevront des mails personnalisés fin mai.

Date d'effet de l'option choisie : 1^{er} juillet 2026
Seuls les arrêts avec une date de survenance postérieure au 01/07/2026, hors rechutes, seront couverts par l'option souscrite à cette date.

Situation des agents	Conditions de souscription
Agents en activité	Possibilité de souscrire l'option 1 ou 2
Agents en arrêt de travail	Possibilité de souscrire l'option 1 uniquement
Agents ayant demandé un changement d'option au 1 ^{er} janvier 2027	Changement possible au 1 ^{er} juillet 2026 avec respect des conditions de souscription : - En activité : possibilité de souscrire l'option 1 ou 2 - En arrêt : possibilité de souscrire l'option 1 uniquement
Changement de situation au cours du mois de juin (ex: en arrêt puis reprise d'activité)	Possibilité de modifier son choix d'option jusqu'au 30 juin avec respect des conditions de souscription : - En activité : possibilité de souscrire l'option 1 ou 2 - En arrêt : possibilité de souscrire l'option 1 uniquement



Du nouveau pour les COM

La mise en place de la prévoyance dans les Collectivités d'Outre-Mer (COM) n'a pas abouti, la complexité et la diversité des situations a largement contribué à cet échec.

Une nouvelle campagne d'adhésion est également lancée en juin, avec une très bonne nouvelle :

Après une longue période d'incertitude, le ministère a confirmé que l'indexation ne serait pas prise en compte pour le calcul de la cotisation. *FO Finances* salue cette avancée.

FO Finances demande des évolutions nécessaires

Pour *FO Finances*, il est urgent de faire évoluer le cadre Fonction Publique avec des objectifs clairs :

- rendre la prévoyance obligatoire pour tous les agents publics
- inclure la couverture du CMO dans le socle
- augmenter la participation employeur à 50 % de la cotisation « prévoyance »

Actuellement la participation est limitée à 7€, ce qui est notoirement insuffisant.

Au niveau ministériel, *FO Finances* exige que les directions s'engagent concrètement sur le sujet PSC, au plus près des agents.

Les services RH doivent être formés sur ce sujet. Chaque direction doit nommer des référents directionnels et locaux, dont les coordonnées doivent être affichées sur les intranets locaux afin d'assurer un lien direct entre l'employeur et ses agents.



Fiers de nos missions

Exigeants sur nos droits!



fofinances@orange.fr



FOfinances.fr